



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020

femuqui 

---

L'Assemblée Générale Ordinaire de FemuQui  
aura lieu à l'hôtel E Caselle, lieu-dit Agnu di Pinu, 20231 Venacu



[www.femuqui.com](http://www.femuqui.com)

## L'Assemblée se tiendra à l'hôtel E Caselle, lieu-dit Agnu di Pinu, 20231 Venacu

Veillez trouver le plan d'accès ci-après :



Pour toute **correspondance** relative à cette Assemblée,  
vous pouvez nous joindre au 04 95 31 59 46,  
nous écrire à l'adresse FemuQui Ventures - Immeuble SITEC  
parc technologique d'Erbaghjolu - 20600 BASTIA  
ou par email sur [aio@femuqui.com](mailto:aio@femuqui.com)



## CONVOCATION

### À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2020

Bastia, le 31 août 2020,

Mesdames et messieurs, chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée générale ordinaire de notre Société qui se tiendra le **samedi 26 septembre 2020, à 14h00, à l'hôtel E Caselle**, lieu-dit Agnu di Pinu, Venacu (20231), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2019 et *quitus* au Président du Conseil d'administration et au Directeur général
- Affectation du résultat
- Pouvoir pour les formalités

Vous trouverez ci-après le rapport de la société de gestion et ses annexes, qui sera présenté à l'Assemblée. Il a pour but de vous éclairer et vous permettre de vous prononcer.

Au cas où vous ne pourriez assister personnellement à cette Assemblée, vous pouvez utiliser le formulaire de vote par correspondance **ou** le formulaire de pouvoir, tous deux joints à la fin du rapport.

Nous comptons sur la présence du plus grand nombre.

Le Président du conseil d'administration de FemuQui S.A.

Sébastien SIMONI

Et la société de gestion FemuQui Ventures S.A.S.

Jean-François STEFANI

\* \* \* \*

# **RAPPORT DE FEMUQUÌ VENTURES**

## **RELATIF À L'ACTIVITÉ ET AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2019 DE FEMUQUÌ S.A.**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, FemuQuì S.A. a confié, par convention, la gestion de ses fonds à FemuQuì Ventures, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. FemuQuì Ventures gère, pour le compte de FemuQuì S.A., deux fonds juridiquement distincts : les fonds propres de FemuQuì S.A. et le FICC (Fonds d'Investissement et de Compétitivité Corsefinancement) mis à disposition par la Collectivité de Corse (CDC) en décembre 2009. Ce fonds fait l'objet d'une comptabilité séparée, et d'un rapport spécial. Dans le bilan de FemuQuì S.A., le FICC est neutre, il apparaît sous la forme d'un poste d'actif et d'un poste de passif de même montant. Le FICC, totalement investi depuis le 31 décembre 2013, est en phase de recouvrement et, pour partie, déjà remboursé à la CDC. Au 31 mars 2020, le portefeuille comptait 25 lignes dont 23 actives. Il revient à FemuQuì Ventures de présenter le rapport de gestion de l'exercice 2019.

### **I. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT**

#### **Résultat net**

Le résultat net est de 9.865 € (39.706 € en 2018, -23.617 € en 2017).

#### **Gestion du portefeuille**

Les revenus courants (dividendes et produits des créances rattachées à nos participations) s'élèvent à 149.476 € (128.041 € en 2018, 119.929 € en 2017).

Au global, le résultat de gestion du portefeuille (revenus courants + plus-values de cession - provisions) est en bénéfice de 207.184 € (249.771 € en 2018, 148.932 € en 2017).

#### **Coûts de fonctionnement**

Pour l'exercice 2019, les charges de fonctionnement s'élèvent à 211.444 € (224.749 € en 2018, 232.622 € en 2017). Elles sont en diminution de 6% par rapport à l'exercice précédent. Les produits des services et subventions s'élèvent à 14.124 € (14.887 € en 2018, 57.286 € en 2017). Les coûts nets de fonctionnement, à savoir les coûts affectés à la gestion de l'actif propre de FemuQuì S.A., s'élèvent à 197.320 €, soit 2,5% de l'actif net.

#### **Engagements financiers de l'exercice**

Les engagements financiers de 2019 portent sur trois investissements pour un total de 1.082.000 euros (aucun en 2018, 350.000 € en 2017). Le premier engagement concerne la société J2C, regroupant les concessions Ford de Bastia et Aiacciu. Le second engagement a permis la rénovation de l'hôtel E Caselle, situé sur la commune de Venacu, en pleine nature, sur le territoire du Parc Naturel Régional de Corse. La dernière société, A.M. Environnement, est bien connue puisque nous l'accompagnons depuis 2012.

## **Désinvestissements - Sorties**

Le montant des désinvestissements s'élève à 450.000 €. Notre investissement de 10.000 € au capital de la société Corse Incentive a généré une plus-value de 10.000 € lors de la cession de parts. La sortie du capital d'A.M. Environnement, d'un montant de 430.000 €, a permis d'acter une plus-value de 280.000 €.

## **Provisions & casses**

Le montant net des provisions est de 232.332 €, constitué essentiellement des titres de Moulin Oltremonti, Terra Elaia, Trekker et Ecopa.

Concernant Ecopa, dirigée par Charles Vellutini, Georges Casamatta et Christina Rampulla, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé le 28 janvier 2020 le jugement d'ouverture de procédure de mise en liquidation judiciaire. Le 13 février 2020, FemuQuì S.A. a adressé une déclaration de créances d'un montant de 157.767,87 €. Compte tenu de la situation judiciaire d'Ecopa nous avons passé une provision sur la totalité de nos engagements. La perte brute est de 200.000 euros.

## **Endettement**

L'endettement financier de l'entreprise est principalement constitué des remboursements des prêts participatifs mis en place par le FICC, d'un montant de 2.183.263 €, montant que l'on retrouve à l'actif, en trésorerie ; et d'un emprunt obligataire auprès de ACG Management d'un montant de 399.000€.

## **Situation générale**

Au 31 mars 2020, la situation financière de FemuQuì S.A. est saine : l'exercice dégage un bénéfice de 9.865 €, les capitaux propres atteignent 5,2 M€.

## **II. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

Le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises, entre avril 2019 et février 2020. Le Comité consultatif a délibéré à 13 reprises, entre avril 2019 et mars 2020, ce qui est le reflet d'une activité d'investissement en nette hausse (FIP compris).

### **Autres évènements**

Le 15 octobre 2019, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a donné son agrément en vue de la distribution du Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) Corse Suminà n°4. La période de commercialisation est ouverte jusqu'au 31 décembre 2020.

Le premier trimestre 2020 a été marqué par la crise sanitaire liée à la covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020. Notre société n'a sollicité aucune aide.

### **Autres activités**

Notre société est adhérente de la FEBEA (Fédération Européenne de Banques Éthiques et Alternatives), de l'UNICER (Union Nationale des Investisseurs en Capital pour les Entreprises Régionales), de Finansol (Collectif des acteurs de la finance solidaire), de la CRESS Corsica (Chambre Régionale de l'Économie Sociale & Solidaire), structures auxquelles elle participe régulièrement.

En savoir plus : febea.org, unicer.asso.fr, finansol.org, cress-corsica.org

### **III. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

Néant.

### **IV. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours des quatre derniers exercices.

### **V. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du même code.

### **VI. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT**

En application de l'article L.441-6-1 du code de commerce, nous vous précisons ci-après que la décomposition à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, est la suivante :

Échéance	31/03/2020 montant (€)	31/03/2019 montant (€)
non échue	1 106,75	857,32
moins de 30 jours	-	-
entre 30 et 60 jours	1 757,50	-
plus de 60 jours	78 321,70	1 286,40

## **VII. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

### **Engagements financiers**

Pour la période allant du 31 mars au 31 août 2020, les engagements financiers s'élèvent à 400k€ et concernent la société Medicorse. Il s'agit d'une opération de type management buy-in (MBI) : reprise d'entreprise par un dirigeant extérieur. L'activité porte sur la location et la vente de matériel médical dans toute la Corse. FemuQuì Ventures a conçu une offre complète de portage de 1,4M€ (en comptant les FIP) permettant l'exécution de l'opération de reprise-transmission dans un délai rapide et sans risque relatif à la réunion d'un tour de table financier à plusieurs acteurs. Une partie du financement apporté par FemuQuì S.A. et les FIP fera l'objet d'un refinancement bancaire dans les mois à venir.

### **Désinvestissements**

Néant.

### **Autres évènements**

Sur proposition de FemuQuì Ventures, le Conseil d'administration a diligenté la société Opadéo Conseil pour la réalisation d'audits relatifs à la convention de gestion datant du 1<sup>er</sup> juin 2016 liant FemuQuì S.A. et FemuQuì Ventures. Ces audits portent sur les frais de gestion facturés à FemuQuì S.A., la gestion des conflits d'intérêts existants, et les « due diligences » réalisées dans le cadre des investissements. Opadéo Conseil exerce pour FemuQuì Ventures, depuis sa création, la mission de délégation de l'exécution des contrôles permanents et périodiques tels que définis dans le Règlement Général de l'AMF et le Code Monétaire et Financier. Ces contrôles sont dévolus au Responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) de FemuQuì Ventures, Ghjuvan'Carlu Simeoni.

### **Perspectives**

La Société de gestion FemuQuì Ventures continue de concentrer ses efforts sur la démarche des FIP Corse Suminà. Le FIP Suminà n°4 est disponible à la souscription jusqu'à fin décembre 2020. Cependant, la collecte de fin d'année sera quelque peu différente des précédentes : les avantages fiscaux des FIP Corse connaissent des évolutions. Concrètement, la réduction d'impôt a diminué. C'est une conséquence de la loi de finance 2019, dont le décret d'application n'a été publié que le 9 août 2020. La réduction d'impôt était de 38% et forfaitaire depuis plusieurs années. Elle passe à 30% du quota effectivement investi en entreprises éligibles. À partir de la mise en application de la loi de finance par publication du décret, les sociétés de gestion fixeront le quota d'investissement en entreprises éligibles de leurs fonds, compris entre 70% et 100%, auquel s'appliquera le taux de réduction d'impôt de 30%.

Le fonds d'amorçage, dont la gestion a été confiée à FemuQuì Ventures dans le cadre de l'appel d'offres de la Collectivité de Corse « accord-cadre relatif à la sélection d'opérateurs financiers chargés de la mise en œuvre d'instruments financiers (fonds de financement de l'économie) », n'a toujours pas vu le jour. Pour rappel, la notification du classement de l'offre date du 28 novembre 2017, le marché a ensuite été formellement notifié le 17 juillet 2018. L'Assemblée de Corse a approuvé le rapport de monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse intitulé « Corse Financement (Fin'Imprese) : poursuivre et consolider une politique d'ingénierie financière territoriale ambitieuse au service des entreprises corses » lors de sa session des 25 et 26 juillet 2019. Toutes les conditions sont désormais réunies pour que le

fonds soit mis en place prochainement. L'Assemblée de Corse a ensuite approuvé le rapport de monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse intitulé « Mesures destinées à favoriser l'exécution de l'accord-cadre relatif au déploiement du fonds d'amorçage des entreprises nouvelles » lors de sa session du 9 janvier 2020. Le traitement de ce dossier par l'ADEC ne cesse de réserver des surprises. La plus grande incompréhension demeure quant aux raisons qui retardent le lancement de ce fonds. Toutes les conditions sont-elles réunies pour que le fonds soit mis en place prochainement, comme annoncé dans l'édition 2019 du présent rapport ? Il nous semble que oui.

## VIII. LISTE DES ADMINISTRATEURS

Sébastien SIMONI, entrepreneur, associé et fondateur de WMaker & GoodBarber, créateur de CampusPlex & Roboticamp | Alexandre ALFONSI, président et associé cofondateur d'Axonix Partners | Véronique CAMPBELL, entrepreneur, cofondatrice de oscaro.com | François CASABIANCA, chercheur, ingénieur à l'INRA | Laurent FOATA, investisseur, managing director chez Ardian, chef de l'activité Growth | Philippe GAMBINI, directeur fiscal Vinci Construction Grands Projets | Guillaume GUIDONI, économiste et dirigeant de la société de conseil Gecodia | Graziella LUISI, directrice de la Fondation de l'Università di Corsica | Viviane JUTHEAU DE WITT, ancien commissaire-priseur à Paris, CEO Manufacture DeWitt Haute Horlogerie | CEPAC Investissement et Développement, groupe Caisse d'Épargne, représentée par François SPINOSI, directeur commercial Corse | Bpifrance Investissement, représentée par Cécile DONSIMONI, directrice régionale Corse Bpifrance | Collectivité de Corse, représentée par Jean-Christophe ANGELINI, membre du Conseil Exécutif de Corse et président de l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) | Mutuelle de la Corse, représentée par Bernard OTTAVIANI, directeur général

\* \* \* \*

---

## DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Je soussigné(e).....,  
demeurant (adresse complète).....,  
propriétaire de ..... actions de FemuQuì S.A., demande que me soient adressés, conformément à l'article 138 du décret du 23 mars 1967, et en vue de l'Assemblée générale ordinaire, les documents et renseignements visés par l'article 135 dudit décret.

Fait à ....., le ..... / ..... / 2020,

Signature :

Nota : En vertu de l'alinéa 3 de l'article 138 du décret du 23 mars 1967, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés par l'article 135 dudit décret à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

# **RAPPORT ANNEXE DE FEMUQUÌ VENTURES**

## **RELATIF AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2019 DU FICC**

### **I. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT**

#### **Résultat net**

Le résultat net du FICC s'élève à 20.471 €.

#### **Gestion du portefeuille**

Les revenus courants du FICC (dividendes et produits des créances rattachées à nos participations) s'élèvent à 18.967 €. Les provisions de l'exercice sont de 275 €.

#### **Coûts de fonctionnement**

Les coûts nets de fonctionnement du FICC sont nuls en raison de la fin contractuelle de la rémunération du gestionnaire du fonds, la société FemuQuì S.A.

#### **Engagements financiers de l'exercice**

La période d'investissement du FICC est clôturée depuis décembre 2013.

#### **Provisions**

Sont actuellement provisionnés les prêts accordés aux sociétés Solyvia, Circinellu, HippoTrainingCenter, iDocMed, Geronimi, SJBDP Mare di Latte ; pour un montant total de 474.764 €.

#### **Endettement**

Cette classe de passif est constituée essentiellement de la valeur initiale du FICC (6.000 k€) diminuée des remboursements effectués à la CDC (3.215 k€).

#### **Situation générale**

Au 31/03/2020, le FICC est entièrement consommé quant à sa part consacrée aux investissements, soit 5.155 k€. À ce stade de son cycle de recouvrement, le déficit global est de -301.229 €.

### **II. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Néant.

\* \* \* \*

### **ANNEXES : COMPTES DE RÉSULTAT & BILANS**

Les comptes, bilan et compte de résultat, sont présentés sous une forme retraitée selon le modèle suggéré par Bpifrance Investissement pour les sociétés de capital-investissement dont elle est actionnaire. Cette présentation utilise un classement spécifique des comptes financiers, tant dans le compte de résultat, où les charges et produits financiers apparaissent en premier lieu, que dans le bilan où les comptes courants d'associés apparaissent en actif immobilisé. Cette présentation a pour objet de permettre une lisibilité du compte de résultat et du bilan au regard de l'activité financière de notre Société.

## ANNEXE 1 | FEMUQUÏ S.A.

### COMPTES DE RÉSULTAT RETRAITÉS (€)

	2019	2018	2017	2016	2015
<b>1. GESTION DU PORTEFEUILLE</b>	<b>207 184 €</b>	<b>249 771 €</b>	<b>148 932 €</b>	<b>158 003 €</b>	<b>238 525 €</b>
<i>Revenus nets courants</i>	149 476 €	128 041 €	119 929 €	115 779 €	97 886 €
Revenus des actions					9 204
Revenus des obligations convertibles	149 476	128 041	119 929	115 779	19 971
Revenus des autres créances					68 711
<i>Résultat sur opérations de cession</i>	290 040 €	104 295 €	105 000 €	77 011 €	142 855 €
Plus values de cession	290 040	104 295	105 000	77 011	142 855
Moins values de cession					
<i>Mouvement de provisions</i>	-232 332 €	17 435 €	-75 997 €	-34 787 €	-2 216 €
Dotation nette de provisions pour dépréciations	-232 332	17 435	-75 997	-34 787	-2 216
<b>2. GESTION DE TRÉSORERIE</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>399 €</b>	<b>7 362 €</b>
Revenus trésorerie	0 €	0 €	0 €	399 €	7 362 €
<b>3. COÛT NET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>197 320 €</b>	<b>209 862 €</b>	<b>175 336 €</b>	<b>156 640 €</b>	<b>266 047 €</b>
<i>Charges</i>	211 444 €	224 749 €	232 622 €	320 652 €	447 363 €
Salaires, traitements et charges sociales				7 470	255 232
Autres achats et charges externes	200 611	213 013	221 918	297 590	170 339
Impôts et taxes	2 837	3 761	2 729	7 945	17 043
Charges Financières	7 996	7 975	7 975	7 647	1 204
Dotations aux amortissements					3 545
<i>Produits</i>	14 124 €	14 887 €	57 286 €	164 012 €	181 316 €
Production de services	14 124	14 887	57 286	77 646	179 486
FICC					74 219
ACG (Viveris)			56 036	74 715	74 715
Autres	14 124	14 887	1 250	2 931	30 552
Subventions d'exploitation				86 366	1 830
<b>4. RÉSULTAT COURANT (1)+(2)-(3)</b>	<b>9 864 €</b>	<b>39 909 €</b>	<b>-26 404 €</b>	<b>1 762 €</b>	<b>-20 160 €</b>
5. Divers exceptionnels	0	-203	2 785	1 790	23 253
6. Impôts	0	0	0	0	-333
<b>7. RÉSULTAT NET (4)+(5)-(6)</b>	<b>9 864 €</b>	<b>39 706 €</b>	<b>-23 619 €</b>	<b>3 552 €</b>	<b>3 426 €</b>

### BILANS RETRAITÉS (€)

ACTIF	2019	2018	2017	2016	2015	PASSIF	2019	2018	2017	2016	2015
<b>Actif immobilisé</b>	<b>3 180 580 €</b>	<b>2 715 745 €</b>	<b>2 985 992 €</b>	<b>3 278 478 €</b>	<b>3 292 973 €</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>5 204 796 €</b>	<b>5 194 931 €</b>	<b>5 155 222 €</b>	<b>5 178 838 €</b>	<b>5 175 286 €</b>
Immobilisations Incorporelles						Capital social	4 562 320	4 562 320	4 562 320	4 562 320	4 562 320
Immobilisations Corporelles						Primes d'émission					
Autres immo financières	36 944	35 880	35 880	35 880	44 000	Réserves	45 062	43 077	43 077	42 899	42 728
Participations	425 063	468 414	805 634	1 087 134	1 082 619	Report à nouveau	587 549	549 826	573 442	570 066	566 810
- Provisions sur participations	-125 944	-80 944	-69 194	-160 693	-130 750	Résultat de l'exercice	9 865	39 708	-23 617	3 553	3 428
Créances rattachées aux participations	3 179 245	2 439 791	2 419 503	2 445 991	2 424 119	<b>Dettes</b>	<b>2 803 603 €</b>	<b>3 174 740 €</b>	<b>2 347 591 €</b>	<b>2 575 212 €</b>	<b>2 361 688 €</b>
- Provisions sur créances	-334 728	-147 396	-205 831	-129 834	-127 015	Dettes financières diverses					
<b>Actif circulant</b>	<b>4 827 819 €</b>	<b>5 653 924 €</b>	<b>4 516 822 €</b>	<b>4 475 574 €</b>	<b>4 244 000 €</b>	Découverts, conc. bancaires	408 611	406 600	404 610	402 621	400 204
Av. & ac. versés, sur com.					116	Emprunt obligataire					
Créances fournisseurs	4 044	13 530	23 345	22 414	57 554	Avances & acomptes reçus	131 363	55 814	54 395	74 880	47 845
Clients					676	Fournisseurs					
Organismes sociaux	2 675	34 579	34 480	41 574	61 544	Personnel				585	25 628
État					19 869	Organismes sociaux		2 739	13 209	19 869	16 424
Féder à recevoir					2 402 201	Impôts et taxes	2 594				
Produits à recevoir					2 402 201	Autres dettes	75 000	75 000	56 000	125 680	126 502
Trésorerie FEMU QUI	2 634 559	2 972 579	2 638 397	2 459 679	2 402 201	CTC / FICC	2 183 263	2 629 684	1 815 595	1 948 640	1 716 886
Trésorerie FICC	2 183 263	2 629 684	1 815 595	1 948 640	1 716 886	Avance au FICC	2 772		2 772	2 937	2 937
Intérêts courus FICC					609	Produits constatés d'avance		4 903	1 010		
Charges constatées d'avance	3 278	3 552	5 005	3 267	4 414						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>8 008 399 €</b>	<b>8 369 669 €</b>	<b>7 502 814 €</b>	<b>7 754 052 €</b>	<b>7 536 973 €</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>8 008 399 €</b>	<b>8 369 671 €</b>	<b>7 502 813 €</b>	<b>7 754 050 €</b>	<b>7 536 974 €</b>

## ANNEXE 2 | FICC

### COMPTES DE RÉSULTAT RETRAITÉS (€)

	2019	2018	2017	2016	2015
<b>1. GESTION DU PORTEFEUILLE</b>	<b>20 551 €</b>	<b>20 963 €</b>	<b>74 931 €</b>	<b>-65 404 €</b>	<b>117 230 €</b>
<b>Revenus courants</b>	<b>18 966 €</b>	<b>45 708 €</b>	<b>74 931 €</b>	<b>113 596 €</b>	<b>145 035 €</b>
Revenus des actions	-	-	-	-	-
Revenus des obligations convertibles	-	-	-	-	-
Revenus des autres créances	18 966	45 708	74 931	113 596	145 035
<b>Résultat sur opérations de cession</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Plus values de cession	-	-	-	-	-
Moins values de cession	-	-	-	-	-
<b>Mouvement de provisions</b>	<b>1 585 €</b>	<b>-24 745 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-179 000 €</b>	<b>-27 805 €</b>
Dotation nette de provisions pour dépréciation	1 585	-24 745	-	179 000	27 805
<b>2. GESTION DE TRÉSORERIE</b>	<b>0 €</b>	<b>6 381 €</b>	<b>12 810 €</b>	<b>12 810 €</b>	<b>12 845 €</b>
Revenus trésorerie	-	6 381	12 810	12 810	12 845
<b>3. COÛT NET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 948 €</b>	<b>89 123 €</b>
<b>Charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 948</b>	<b>89 123</b>
Frais de gestion Femu Qui S.A.	-	-	-	-	89 063
Autres charges	0	-	-	1 948	60
Impôts et taxes	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	-	-	-	-
<b>Produits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Production de services	-	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-
<b>4. RÉSULTAT COURANT (1)+(2)-(3)</b>	<b>20 551 €</b>	<b>27 344 €</b>	<b>87 741 €</b>	<b>-54 542 €</b>	<b>40 952 €</b>
5. Divers exceptionnels	-80	-31	808	196	-451
6. Impôts	0	0	0	0	0
<b>7. RÉSULTAT NET (4)+(5)-(6)</b>	<b>20 471 €</b>	<b>27 313 €</b>	<b>88 549 €</b>	<b>-54 346 €</b>	<b>40 501 €</b>

### BILANS RETRAITÉS (€)

ACTIF	2019	2018	2017	2016	2015	PASSIF	2019	2018	2017	2016	2015
<b>Actif immobilisé</b>	<b>297 773 €</b>	<b>627 797 €</b>	<b>1 376 412 €</b>	<b>2 195 971 €</b>	<b>3 172 283 €</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>-301 229 €</b>	<b>-321 700 €</b>	<b>-349 013 €</b>	<b>-437 562 €</b>	<b>-383 215 €</b>
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-	-	Capital social	-	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-	-	Prime d'émission	-	-	-	-	-
Atres immo financières	-	-	-	-	-	Réserves	-	-	-	-	-
Participations	-	-	-	-	-	Report à nouveau	-321 700	-349 013	-437 562	-383 215	-423 716
- Provisions sur participations	-	-	-	-	-	Résultat de l'exercice	20 471	27 313	88 549	-54 347	40 501
Créances rattachées aux particip.	772 537	1 104 146	1 937 771	2 757 330	3 554 642	<b>Dettes</b>	<b>2 785 059 €</b>	<b>3 579 203 €</b>	<b>3 603 933 €</b>	<b>4 632 644 €</b>	<b>5 312 063 €</b>
- Provisions sur créances	-474 764	-476 349	-561 359	-561 359	-382 359	FICC (valeur initiale - remboursement)	2 785 037	3 569 953	3 569 953	4 600 000	5 300 000
Découverts, conc. Bancaires	-	-	-	-	-	Emprunt obligataire	-	-	-	-	-
<b>Actif circulant</b>	<b>2 186 057 €</b>	<b>2 629 706 €</b>	<b>1 878 508 €</b>	<b>1 999 112 €</b>	<b>1 756 565 €</b>	Fournisseurs	-	-	-	-	-
Av. & ac. versés. sur com.	-	-	-	-	-	Personnel	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	Organismes sociaux	-	-	-	-	-
Clients	22	22	22	186	2 243	Impôts et taxes	22	22	22	186	368
Organismes sociaux	-	-	-	-	-	Autres dettes	-	9 228	40	40	-
Etat	-	-	-	-	-	Produits constatés d'avance	-	-	33 918	32 418	11 695
Autres (intérêts courus, avance)	-	-	62 891	50 246	37 436	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 483 830 €</b>	<b>3 257 503 €</b>	<b>3 254 920 €</b>	<b>4 195 082 €</b>	<b>4 928 848 €</b>
Trésorerie	2 186 035	2 629 684	1 815 595	1 948 680	1 716 886						
Charges constatées d'avance	-	-	-	-	-						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 483 830 €</b>	<b>3 257 503 €</b>	<b>3 254 920 €</b>	<b>4 195 083 €</b>	<b>4 928 848 €</b>						

\* \* \* \*

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SUR LE RAPPORT DE FEMUQUÌ VENTURES**  
**RELATIF À L'ACTIVITÉ ET AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2019**

Mesdames et Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqués à une Assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2020, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit présenter à l'Assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice. Nous vous précisons que FemuQuì Ventures a communiqué au Conseil d'administration les comptes annuels et le rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière. Nous espérons que l'ensemble des propositions du rapport, relatif à l'activité et aux comptes de l'exercice 2019, recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le président du Conseil d'administration,

Sébastien SIMONI

\* \* \* \*

**RAPPORT ANNEXE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

L'introduction de nouvelles obligations pour les S.A. impose au Conseil d'administration l'établissement d'un rapport « sur le gouvernement d'entreprise ».

Cette première version, en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, contient toutes les informations requises par la réglementation en vigueur. FemuQuì S.A., est une société dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé, aussi les dispositions des alinéas 5° à 10° ne lui sont pas applicables et ne sont pas repris dans ce rapport.

## **Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice**

FemuQuì S.A. est dotée d'un Conseil d'administration de 13 membres, tous bénévoles, et d'une direction générale non rémunérée. Les statuts répartissent les actionnaires en 3 collèges distincts : collège des petits porteurs (A), des gros porteurs (B), des institutionnels (C). 8 membres représentent le collège A, 2 membres représentent le collège B, et 3 membres représentent le collège C.

La dernière évolution concernant les membres remonte à la réunion du Conseil d'administration du 8 juin 2019, lors de la cooptation de la Mutuelle de la Corse, représentée par son Directeur général Bernard Ottaviani, en remplacement de la CADEC démissionnaire au 13 novembre 2017 ; l'Assemblée générale des actionnaires du 28 septembre 2019 a entériné cette nomination au Conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

ALFONSI ALEXANDRE, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), président Axonia Partners S.A.S. (Paris), gérant Altea Antica S.C.I. (Issy-Les-Moulineaux), gérant Alternat S.A.R.L. (Issy-Les-Moulineaux) | ANGELINI JEAN-CHRISTOPHE, Administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), représentant la Collectivité de Corse Collectivité territoriale unique (Aiacciu), président Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) E.P.I.C. (Aiacciu), président Office Foncier de la Corse E.P.I.C. (Aiacciu) | CAMPBELL VÉRONIQUE, administratrice FemuQuì S.A. (Aiacciu), gérante Domaine de Stazzona S.A.R.L. (Ogliastru), présidente Association Nurturing Education Montessori Open Source (Paris) | CASABIANCA FRANÇOIS, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), chercheur agronome Laboratoire de Recherche sur le Développement de L'Élevage (LRDE) Institut National de la Recherche Agronomique et Environnementale (INRAE) (Corti) | DONSIMONI CÉCILE, administratrice FemuQuì S.A. (Aiacciu), directrice régionale Corse Bpifrance S.A. (Aiacciu) | FOATA LAURENT, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), managing director Ardian (Paris), membre du conseil de surveillance LastMinute Group Amsterdam (Pays-Bas), membre du comité de supervision FiloBlu Santa Maria di Sala (Italie), membre du conseil de surveillance Ivalua S.A. (Orsay), membre du conseil d'administration Planisware S.A. (Paris), membre du conseil d'administration Jakala Milano (Italie) | GAMBINI PHILIPPE, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), directeur fiscal Vinci Construction Grands Projets S.A.S. (Rueil-Malmaison) | GUIDONI GUILLAUME, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), gérant Gecodia S.A.R.L. (La Seyne-sur-Mer) | JUTHEAU DE WITT VIVIANE, administratrice FemuQuì S.A. (Aiacciu), CEO Manufacture DeWitt Haute Horlogerie S.A.R.L. (Suisse), présidente Fondation des Chênes Fondation d'utilité publique Vandœuvres (Suisse), présidente Radio Cité Genève (Suisse) | LUISI GRAZIELLA, administratrice FemuQuì S.A. (Aiacciu), directrice Fondazione di l'Università di Corsica Pasquale Paoli (Corti), administratrice A Fondazione Crédit Agricole Fondation d'entreprise (Aiacciu) | SPINOSI FRANÇOIS, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), administrateur Caisse de Développement de la Corse (CADEC) S.A. (Aiacciu), directeur commercial corse Caisse d'Épargne CEPAC S.A. (Marseille) | PIETRI JÉRÔME, directeur général FemuQuì S.A. Aiacciu, directeur général GoodBarber S.A.S. Aiacciu, directeur général CampusPlex 2.0 S.A.S. (Aiacciu), gérant Offizio S.C.I. (Aiacciu), gérant PI CAPITAL S.C. (Aiacciu), gérant A Sciappitana S.C.I. (Aiacciu) | OTTAVIANI BERNARD, administrateur FemuQuì S.A. (Aiacciu), directeur général Mutuelle de la Corse Société Mutualiste (Bastia), administrateur

Union Régionale de la Mutualité Française Corse Société Mutualiste (Aiacciu), administrateur Union des Mutuelles de Corse Santé Société Mutualiste (Aiacciu) | SIMONI Sébastien, président FemuQui S.A. (Aiacciu), président GoodBarber S.A.S. (Aiacciu), président CampusPlex 2.0 S.A.S. (Aiacciu), gérant SI Capital S.C. (Aiacciu).

### **Conventions**

FemuQui S.A. n'est concernée par aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

### **Délégations concernant les augmentations de capital**

Aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce.

### **Exercice de la direction générale**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et que la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs, sauf modification du mode d'exercice de la direction générale.

Lors de la réunion du 17 septembre 2016, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général. En conséquence, ont été nommés monsieur Jérôme Pietri, Directeur général, et monsieur Sébastien Simoni, Président du Conseil d'administration.

### **Rémunération et avantages versés à chaque mandataire social**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-3, alinéas 1 et 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte du mode de rémunération attribué aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé, ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances à la suite desquelles ils ont été attribués.

Les mandataires sociaux interviennent à titre bénévole et, à ce titre, ne perçoivent aucune forme de rémunération.

La rémunération totale s'entend sous ses formes fixes, variables et exceptionnelles, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés.

### **Éléments de rémunération dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions**

Nous vous indiquons également qu'aucun engagement de toute nature n'a été pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers. Nous vous précisons que cette

information indique les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre, en application de la deuxième phrase du troisième alinéa de l'article L. 225-37-3 et de l'article D. 225-104-1 du Code de commerce.

\* \* \* \*

## RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### PREMIÈRE RÉSOLUTION | APPROBATION DES COMPTES 2019

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de FemuQui Ventures, du rapport du Conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes, décide d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2020, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne au Président du Conseil d'administration et au Directeur général *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION | AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, constatant que les résultats de l'exercice 2019 se traduisent par un bénéfice net comptable de 9.865,08 €, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de l'affecter au crédit du compte report à nouveau qui s'établira comme suit :

Report à nouveau antérieur	587.549 €
Bénéfice de l'exercice	9.865 €
Report à nouveau après affectation	<hr/> 597.414 €

### TROISIÈME RÉSOLUTION | POUVOIR POUR LES FORMALITÉS

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directeur général pour accomplir les formalités nécessaires.

\* \* \* \*

## LE PORTEFEUILLE

### Les historiques

AM ENVIRONNEMENT, récupération, tri et valorisation des déchets, Biguglia | CASABIO, vente de produits éco-durables pour l'habitat, Bastia | GLACES GERONIMI, fabrication de glaces, Saone | CIRCINELLU CRENA CARE, cosmétiques naturels, Murzu | MARE DI LATTE, création, fabrication et vente de vêtements, Portivechju | L'OLIVIER BLEU, Ehpad, Aiacciu | SOLYVIA, cosmétiques bio, Ghisunaccia | HIPPO TRAINING CENTER, centre équestre, Cavru | DOMAINE U BUGNU, gîtes et chambres d'hôtes, Vicu | EUROPE ACTIVE, agence de voyage séjours

actifs, Borgu | J2C et BC AUTOMOBILES, concessions Ford, Aiacciu-Bastia | ECOPA, éditeur de logiciels spécialisés, Bastia | YVES LECCIA, vigneron, Poghju d'Oletta | GB PROD, production audiovisuelle, Aiacciu | TREKKER, application mobile activités outdoor, Aiacciu-Pariggi | MOULIN OLTREMONTI & TERRA ELAIA, pépinière d'oliviers & huile d'olives, Linguizzetta | CORSICA DUTY FREE, boutiques travel retail, Biguglia | NAVE VA, navigation, promenades en mer & transport, Aiacciu | MEDICORSE, location et vente de matériel médical, Aiacciu-Bastia | E CASELLE, hôtel restaurant, Venacu | FEMUQUÌ VENTURES, société de gestion de portefeuille, Bastia

## **Les investissements**

### MEDICORSE

En juin 2020 nous avons apporté les capitaux nécessaires à la réalisation du projet de transmission de l'entreprise Medicorse de Jean Leonetti, 68 ans, à Jean Savelli, 40 ans.

Medicorse est spécialisée dans la location et la vente de matériel médical à destination des particuliers et des établissements médicaux depuis près de 40 années. L'engagement de FemuQuì S.A. porte sur 400 k€. FemuQuì Ventures a conçu une offre complète de portage, de 1,4 M€ (y compris FIP), qui a permis à l'entrepreneur de privilégier l'exécution de la reprise-transmission de l'entreprise, sans assujettir sa réussite à la finalisation d'un tour de table avec plusieurs acteurs financiers. Ce type de solution n'aurait pas pu être apporté par FemuQuì dans le passé, c'est la manifestation des effets concrets de l'évolution récente de notre organisation. Une partie du financement apporté fera l'objet d'un refinancement bancaire dans les mois à venir.

### J2C

La société J2C regroupe les concessions Ford de Bastia et Aiacciu, dirigées par Jean-Claude Campana. Il s'agit de la société mère de BC automobiles, bien connue, déjà accompagnée depuis 2013, et dont le terme du financement est prévu pour décembre 2020.

### Hôtel E Caselle

Cet investissement a permis la rénovation de l'hôtel, situé sur la commune de Venacu, en pleine nature, sur le territoire du Parc Naturel Régional de Corse. L'établissement offre 24 chambres, 2 « caselle » avec plusieurs suites, une piscine extérieure chauffée, un spa, plusieurs accès directs aux pozzi du fleuve Vechju, un restaurant de cuisine locale, une salle de spectacle et conférence, une salle de réunion, le tout au sein d'un parc de plusieurs hectares. À partir de l'automne 2020, un théâtre de verdure sera édifié et 1 autre « casella » avec suites sera rénovée. L'hôtel est également la matrice d'une exposition permanente d'art contemporain et accueillera tous les automnes une « fabbrica culturale » consistant en une résidence de scénaristes et réalisateurs.

FemuQuì Ventures a conçu une offre de financement complète de 1,5 M€ (y compris FIP) permettant d'engager sans délai le vaste chantier de rénovation, offre calibrée pour couvrir le besoin total en vue de la saison 2020. Comme pour Medicorse, une telle solution a pu être apportée grâce à l'évolution de l'organisation de FemuQuì et au développement des FIP. Une partie du financement apporté fera l'objet d'un refinancement bancaire dans les mois à venir.

## A.M. Environnement

Un prêt participatif de 430 k€, permettant d'échelonner dans le temps le paiement du prix de cession de notre participation au capital, a été mis en place. Cf. « Les désinvestissements » ci-après.

### **Les désinvestissements**

#### Corse Incentive

En mars 2013, FemuQui S.A. a investi 10.000 € au capital social de la société Corse Incentive. Cet apport en capital a été complété par un prêt participatif d'un montant de 60.000 € provenant du FICC (Fonds d'Investissement et de Compétitivité Corse Financement). Les contrats arrivant à terme, les discussions menées avec les deux dirigeants, Jean-Philippe Banghala et François-Xavier Dianoux Stefani, ont permis de concrétiser la sortie de FemuQui S.A du capital de Corse Incentive. Ainsi, dans le courant de l'été 2019, la sortie du capital a été concrétisée pour un montant de 20.000 €, soit le double de l'investissement initial.

La société Corse Incentive réalise en 2019 un chiffre d'affaires consolidé de plus de 1.4 M€ et emploie 5 personnes en CDI dont les deux gérants. Elle est aujourd'hui positionnée comme l'acteur de référence dans le tourisme d'affaire en Corse. Jean-Philippe et François-Xavier ont également amorcé une diversification en proposant à des entreprises corses la gestion de leurs séjours d'affaires à l'étranger.

#### A.M. Environnement

A.M. Environnement, est bien connue puisque nous l'accompagnons depuis 2012. Dirigée par Ange Moracchini, elle est spécialisée dans la récupération, le traitement, le recyclage, la vente et le négoce de déchets industriels et de chantier. Nos engagements contractuels ont pris fin en décembre 2017 et nous avons engagé les discussions sur l'organisation de la sortie du capital à compter de décembre 2019. Pour éviter un impact sur la trésorerie en raison du coût de cette opération, nous nous sommes accordés sur la mise en place d'un prêt participatif de sortie d'un montant de 430 k€. La cession a généré une plus-value de 280 k€.

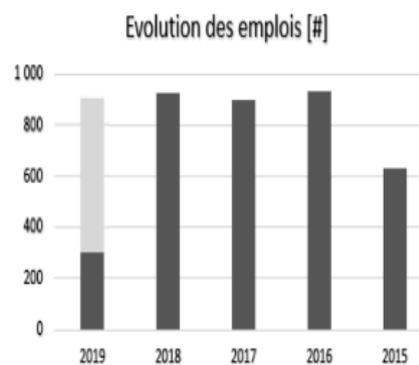
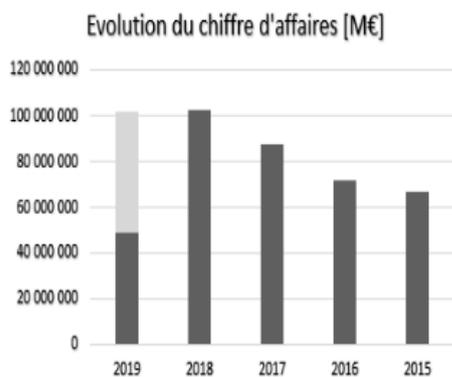
\* \* \* \*

## **LES CHIFFRES CLÉS DU PORTEFEUILLE**

### **Mesure de la contribution des entreprises à l'économie locale**

Nous nous attachons à suivre attentivement et mesurer l'impact de nos interventions sur les entreprises accompagnées, qui elles-mêmes ont un impact sur l'économie locale. Cette mesure s'établit jusqu'à la fin de nos investissements. Le FICC, un fonds de 6M€ mis à la disposition par la Collectivité de Corse fin 2009, est en cours de liquidation et se rapproche de son terme. Aussi, notre portefeuille décroît plus rapidement que nous n'avons pu le réinvestir. Cette situation ne doit pas faire oublier le dynamisme du rythme des investissements retrouvé.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution du chiffre d'affaires en millions d'euros et l'évolution des emplois de notre portefeuille au 31/03/2020. Nous avons intégré en clair les participations qui étaient toujours comptabilisées dans le portefeuille l'an passé.

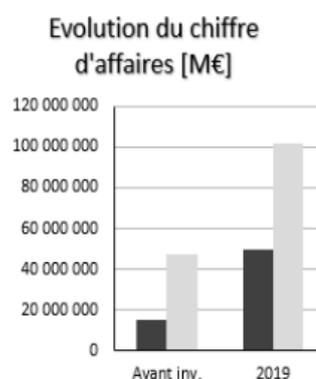
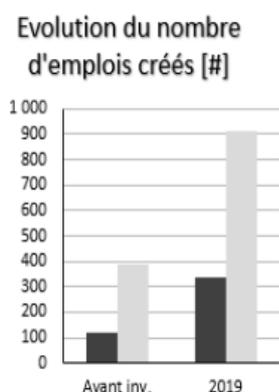


Portefeuille au 31/03/2020

Suivi intégrant les sorties de l'exercice

### Suivi de la performance du portefeuille

Ce suivi passe notamment par une mise à jour annuelle des emplois et des chiffres d'affaires dégagés par nos participations. Dans la même logique, nous vous présentons un double suivi : en foncé la situation du portefeuille à l'arrêté des comptes 2019, en clair la situation intégrant les fins récentes de participations. Le ratio d'emplois créés dépasse celui du chiffre d'affaires. Ces résultats confirment l'ambition de FemuQui S.A. de soutenir des entreprises à fort potentiel de développement, pourvoyeuses de richesses économiques et créatrices d'emplois.



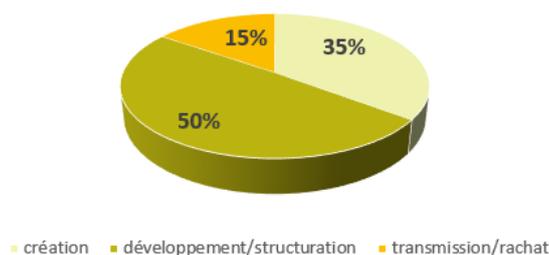
Portefeuille au 31/03/2020

Suivi intégrant les sorties de l'exercice

### Un suivi remontant à 2001

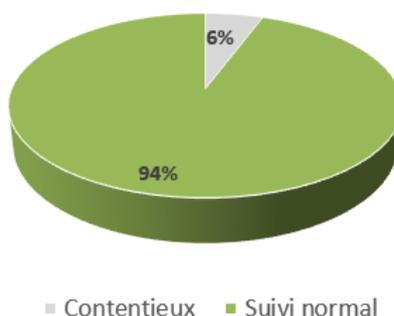
Depuis l'origine de ce suivi, élaboré en 2001, nous avons investi 86 dossiers pour un total de 15.351.624 €. La moitié de nos interventions a porté sur les opérations de développement et de structuration. Notre accompagnement sur la création d'entreprise représente 35% de nos investissements, et la transmission ou le rachat d'entreprise 15%.

### Catégories de projets financés



Notre métier de capital-investissement est un métier de partage du risque avec les entrepreneurs. La sinistralité concerne 6% des capitaux investis depuis 2001.

### Sinistralité des capitaux investis

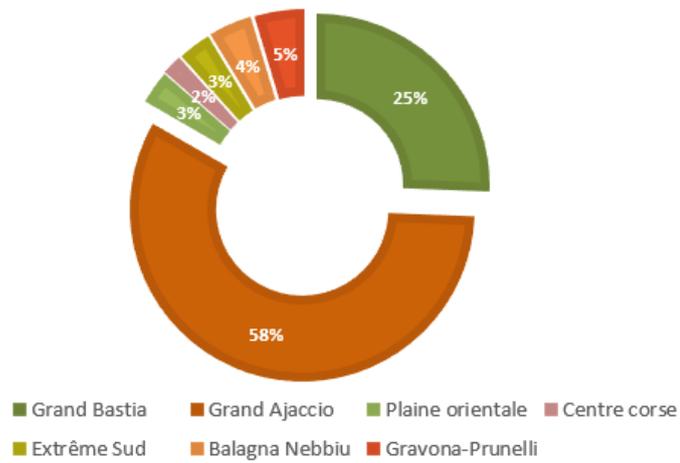


### Des entreprises réparties sur l'ensemble du territoire insulaire

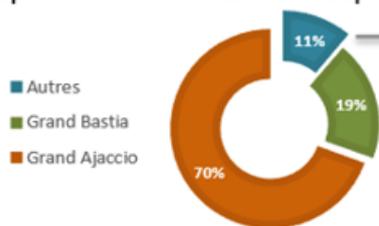
Le portefeuille de FemuQui S.A. couvre l'ensemble de l'île :

- L'agglomération d'Aiacciu représente une activité totale de 34,7 M€ et 58% des emplois
- L'agglomération de Bastia représente une activité totale de 9,7 M€ et 25% des emplois
- L'extrême sud représente une activité totale de 1,4 M€ et 3% des emplois
- Les régions Balagna et Nebbiu représentent une activité totale de 1,3 M€ et 4% des emplois
- Le centre corse représente une activité totale de 1,2 M€ et 2% des emplois
- Les régions Gravona-Prunelli représentent une activité totale de 1,1 M€ et 5% des emplois
- La région de la plaine orientale représente une activité totale de 0,5M€ et 3% des emplois

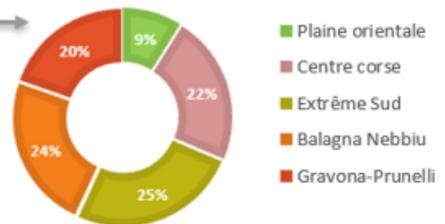
## Répartition des emplois



## Répartition de l'activité des entreprises corses



## Zoom sur la répartition "Autres"



\* \* \* \*

## VOS REPRÉSENTANTS

### Collège des petits porteurs



Sébastien SIMONI, président



Véronique CAMPBELL



François CASABIANCA



Graziella LUISI



Alexandre ALFONSI



Laurent FOATA



Philippe GAMBINI



Guillaume GUIDONI

### Collège des gros porteurs



Viviane DE WITT



Caisse d'Épargne CEPAC  
Représentée par François SPINOSI

### Collège des institutionnels



Collectivité de Corse  
Représentée par Jean-Christophe ANGELINI



Bpifrance  
Représentée par Cécile DONSIMONI



Mutuelle de la Corse  
Représentée par Bernard OTTAVIANI

### Directeur



Jérôme PIETRI



FemuQui, S.A. à conseil d'administration,  
au capital de 4 562 320 euros  
SIRET : 388 091 316 00058

CampusPlex, 12 rue Général Fiorella, 20000 AIACCIU

[www.femuqui.com](http://www.femuqui.com)

04.95.31.59.46  
[femuqui@femuqui.com](mailto:femuqui@femuqui.com)



**VOTE PAR CORRESPONDANCE**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 26 SEPTEMBRE 2020**

Je soussigné(e).....  
Demeurant (adresse complète) .....  
.....  
Adresse électronique.....  
Numéro de téléphone.....

Propriétaire de ..... actions de la Société FEMUQUÌ S.A., vote par correspondance lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, convoquée le samedi 26 septembre 2020 à 14h00, à l'Hôtel E Caselle, lieu-dit Agnu di Pinu, Venacu (20231) :

**Ordre du jour :**

(le texte des résolutions figure dans les rapports ci-joints)

	Oui	Non	Abstention
1 <sup>ère</sup> résolution : Approbation des comptes, <i>quitus</i> au président et au directeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 <sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 <sup>ème</sup> résolution : Pouvoir pour les formalités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Amendements et résolutions nouvelles (cocher la mention choisie) :**

- Je donne pouvoir au président de la Société
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
- Pour voter en mon nom, je donne procuration à :
- Nom et prénom : .....
- Adresse : .....

Fait à : ..... Le : ..... Signature :

**PRIÈRE DE RETOURNER VOTRE VOTE À L'ADRESSE :**  
**FemuQuì Ventures – immeuble SITEC, parc technologique d'Erbaghjolu - 20600 BASTIA**

**AVERTISSEMENT** : Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Pour le calcul du *quorum*, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans des conditions de délais fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Tout actionnaire désireux de recevoir les documents visés par l'article 138 et 135 du décret du 23 mars 1967, sont invités à retourner à la Société le présent coupon après avoir coché la case suivante :

En vertu de l'alinéa 3 de l'article 138 du décret du 23 mars 1967, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent par une demande unique, obtenir de la Société, l'envoi des documents visés à l'article 135 dudit décret à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures en retournant le présent coupon après avoir coché la case suivante :

FemuQuì, S.A. au capital de 4.562.320 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aiacciu sous le numéro 388 091 316 | Code NAF : 6499Z

CampusPlex 12 rue Général Fiorella 20000 AIACCIU | www.femuqui.com | tél : +33 4 95 31 59 46, email : femuqui@femuqui.com

SIRET : 388 091 316 00058 - TVA intracommunautaire : FR32388091316

**POUVOIR**

**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**DU 26 SEPTEMBRE 2020**

Je soussigné(e).....  
Demeurant (adresse complète) .....  
.....  
Adresse électronique.....  
Numéro de téléphone.....

Propriétaire de ..... actions de la Société FEMUQUÌ S.A., donne pouvoir lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société, convoquée le samedi 26 septembre 2020, à 14h00, à l'Hôtel E Caselle, lieu-dit Agnu di Pinu, Venacu (20231) :

- au président de la Société
- à une personne de mon choix :  
Nom et prénom : .....  
Adresse : .....

Afin de délibérer sur l'**ordre du jour** suivant :

- 1<sup>ère</sup> résolution : Approbation des comptes, *quitus* au président et au directeur
- 2<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat
- 3<sup>ème</sup> résolution : Pouvoir pour les formalités

En conséquence, assister à cette Assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette Assemblée ne pourrait délibérer à la majorité pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'Assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à : ..... Le : ..... Signature :

**PRIÈRE DE RETOURNER VOTRE POUVOIR À L'ADRESSE :**  
**FemuQui Ventures - immeuble SITEC, parc technologique d'Erbaghjolu - 20600 BASTIA**

**NOTA** : Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par tout autre actionnaire. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée générale émet un vote favorable aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil de surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.